Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Le Canada à la Banque européenne **pour la reconstruction et le développement**

2012

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Canada

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2013)
Tous droits réservés
Toute demande de permission pour reproduire ce document doit
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-29/2012F-PDF

Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances et gouverneur du Canada à la BERD **3**

Aperçu **5**

Faits saillants de 2012 ..... **7**

Élargissement du mandat de la BERD 7
Élection du nouveau président de la BERD 7
Adhésion du Kosovo 7
Pays représentés par le Canada à la BERD 7
Rendement financier de la BERD 8

Participation du Canada à la BERD **9**

Contribution du Canada aux ressources ordinaires en capital 9
Surveillance et représentation 9
Avantages de la participation 9
Contribution du Canada aux fonds de coopération technique et aux fonds spéciaux 10

Progrès réalisés à l'égard des priorités du Canada en 2012 ..... **13**

Objectifs du Canada en 2013 ..... **16**

Renseignements de base sur la BERD **16**

Mandat et rôle de la BERD 16
Fonctionnement de la BERD 18
Gouvernance et supervision au sein de la BERD 20

Annexe 1 - Membres de la BERD **22**

Annexe 2 - Pays où la BERD effectue des opérations **23**

Annexe 3 - Allocution du gouverneur en 2012 ..... **24**

Annexe 4 - Programmes de l'ACDI et autres mécanismes d'aide bilatérale dans les pays où la BERD effectue des opérations **26**

Annexe 5 - Sommaire du rapport sur la transition de 2012 *: Intégration transfrontalière* **28**

Avant-propos

du ministre des Finances
et gouverneur du Canada à la BERD

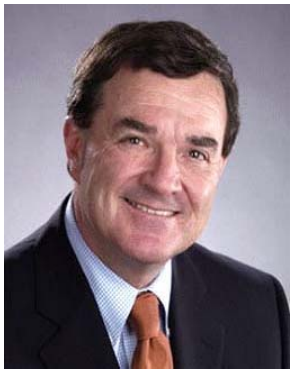

Je suis heureux de présenter le document intitulé *Le Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement 2012* : *Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*. Le rapport donne une vue d'ensemble de ce qui fut une année mouvementée pour la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et des relations du Canada avec cette institution de premier plan.

Grâce au présent rapport, le gouvernement fournit aux parlementaires et à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens un bilan exhaustif du rôle du Canada au sein de la BERD. Le gouvernement continue de mettre l'accent sur l'efficacité institutionnelle en plus de promouvoir la saine gouvernance et la reddition de comptes. Le Canada a donné suite à ses objectifs établis pour 2012, énoncés dans le présent rapport, ce qui confirme son respect de cet engagement. Le rapport décrit également les principaux objectifs du Canada pour 2013, c'est-à-dire :

- Privilégier l'octroi de ressources aux secteurs où les besoins sont les plus criants, y compris les pays de la région méditerranéenne du sud et de l'est (RMSE) et atteindre les cibles visant la réussite du programme dans les pays de l'UE-7.
- Faire en sorte que le financement de la BERD soit accordé en priorité aux pays où elle est présente et qui ont démontré leur engagement continu en faveur de la démocratie multipartite, de la primauté du droit et des droits de la personne.

En 2012, le Canada a souhaité la bienvenue à deux nouveaux membres de la BERD – la Jordanie et la Tunisie – au sein de son groupe de pays. L'administratrice du Canada représente maintenant le Maroc, la Jordanie et la Tunisie au Conseil d'administration de la BERD, trois pays qui ont comme objectif d'obtenir le statut de pays bénéficiaire de la BERD. Le Canada a bien hâte de resserrer ses liens avec ces pays dans le cadre de ce processus et par la suite.

Le Canada était également heureux de constater que le choix d'un nouveau président de la Banque lors de l'assemblée annuelle 2012 de la Banque s'est fait selon un processus électoral ouvert, transparent et concurrentiel. Le Canada souhaite la bienvenue au nouveau président, Sir Suma Chakrabarti et est impatient de collaborer avec lui aux efforts pour renforcer la structure de gouvernance et l'efficacité de la BERD.

Les événements des dernières années ont considérablement rehaussé la visibilité internationale de la BERD, et ont amené un lot de difficultés et de possibilités. Comme l'incertitude économique continue de jeter une ombre sur les perspectives de reprise économique, il est évident que la BERD a un rôle central à jouer dans les pays où elle est présente actuellement et dans la nouvelle région d'activité. En sa qualité d'actionnaire principal et de membre du Conseil des gouverneurs de la BERD, le Canada appuiera activement la mission de la BERD au cours de la période à venir.

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député
Ministre des Finances

Aperçu

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la BERD ou la Banque), qui a été créée en 1991, est une institution axée sur les projets, unique en son genre, qui concentre ses efforts sur le développement du secteur privé et le renforcement des institutions propices au développement des marchés dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est, dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, en Mongolie et en Turquie. En 2011, le Conseil des gouverneurs a voté en faveur de l'extension du mandat géographique de la BERD pour inclure la région méditerranéenne du sud et de l'est (RMSE), qui englobe tous les pays qui longent le littoral sud ou est de la Méditerranée, de même que la Jordanie. Dans l'atteinte de sa mission, la BERD exerce des activités uniquement dans les pays qui se sont engagés à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché[1].

Les opérations de la Banque reposent sur quatre principes fondamentaux : une incidence sur la transition, l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale et sociale. En vertu de ces principes, les activités de la BERD devraient favoriser la transition vers des sociétés ouvertes et démocratiques grâce au développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé. De plus, la Banque devrait servir de catalyseur de l'augmentation des flux de financement vers le secteur privé tout en adhérant aux principes de saine gouvernance financière et en assurant l'utilisation efficace du capital. Enfin, les opérations de la Banque devraient être viables sur le plan social et environnemental. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section intitulée « Renseignements de base sur la BERD ».

En sa qualité de membre fondateur et de huitième actionnaire en importance de la Banque, le Canada contribue activement à l'élaboration des politiques de cette dernière et assure un suivi de ses activités financières. Il s'acquitte principalement de ces tâches à titre de membre du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration (représentant un groupe dont font partie le Maroc et, depuis 2012, la Jordanie et la Tunisie) et de participant aux travaux de différents comités. Les objectifs du Canada à l'égard de la Banque s'inspirent d'un engagement envers le mandat sous-jacent de celle-ci, des objectifs stratégiques du gouvernement canadien ainsi que des renseignements fournis par la société civile. Ces objectifs sont décrits dans les sections intitulées « Progrès réalisés à l'égard des priorités du Canada en 2012 » et « Objectifs du Canada en 2013 ».

Le Canada a intérêt à ce que la BERD demeure une institution solide, efficace et responsable. Le développement d'économies de marché dotées de solides institutions démocratiques constitue une composante essentielle de la paix, de la stabilité et de la croissance économique dans la région. En étant membre de la BERD et en lui accordant un soutien financier, le Canada a la possibilité de faire progresser le processus de transition dans la région où elle effectue des opérations. Un aperçu des progrès accomplis par la Banque dans cette région est fourni à l'annexe 5.

[1] Article 1 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*. Dans les pays qui ne s'engagent pas à respecter ces principes, la Banque limite en conséquence ses activités.

Les premiers projets d'investissement dans la RMSE, l'élection du nouveau président et l'adhésion du Kosovo constituent les principaux changements qu'a connus la BERD en 2012. Celle-ci a par ailleurs poursuivi sur sa lancée, en affichant un solide rendement financier lors de cette année. On trouvera des précisions à ce sujet dans la prochaine section.

Faits saillants de 2012

Élargissement du mandat de la BERD

La BERD a reçu l'approbation du Conseil des gouverneurs pour l'extension de la région où elle effectue des opérations de manière à y intégrer la RMSE. Ce changement s'est opéré avec l'appui du Partenariat de Deauville mis sur pied par le Groupe des Huit (G-8), un projet multilatéral visant à soutenir la transition démocratique et économique dans les pays touchés par le Printemps arabe. La Déclaration du G-8 de mai 2011 sur le Printemps arabe a lancé un appel « à une extension régionale appropriée du mandat géographique de la BERD de manière à soutenir la transition dans les pays de la région qui font le choix de la démocratie, du pluralisme et de l'économie de marché ».

La BERD a rapidement pris des mesures afin d'obtenir un financement temporaire pour des projets dans la RMSE, et elle administre des fonds spéciaux qui lui permettront d'entreprendre des activités dans la nouvelle région. Ces fonds spéciaux sont composés du revenu net transféré de la réserve de la BERD ainsi que de fonds de l'Union européenne (UE) destinés à la coopération technique. En octobre 2012, le Conseil a donné son aval aux premiers projets qui seront menés au Maroc, en Jordanie et en Tunisie; il a également approuvé un premier projet en Égypte en décembre 2012. Les activités dans la nouvelle région totalisaient environ 181 millions d'euros en 2012.

Élection du nouveau président de la BERD

Le mandat du président Thomas Mirow venant à échéance en juin 2012, le Conseil des gouverneurs s'est réuni à l'assemblée annuelle en mai pour élire le nouveau président de la BERD. Auparavant, le résultat de ces élections était pratiquement décidé à l'avance par les actionnaires, la majorité des voix se rangeant derrière un seul candidat. Or, pour la première fois de son histoire, les résultats de l'élection n'étaient pas connus d'avance. Cinq candidats valables se sont présentés, de l'Allemagne, de la France, de la Pologne, du Royaume-Uni et de la Serbie. C'est Sir Suma Chakrabarti, un citoyen du Royaume-Uni, qui été élu président de la BERD, pour un mandat de quatre ans.

Adhésion du Kosovo

Le Kosovo voulait se joindre à la BERD depuis son indépendance en 2008. Compte tenu de sa situation géographique et des problèmes de transition vécus par ce pays à l'instar de ses voisins, il était donc très avantageux d'obtenir le statut de pays bénéficiaire de la BERD. Après avoir déposé une demande officielle au début de l'année, le Kosovo a obtenu un nombre suffisant de votes en novembre 2012 pour devenir pays bénéficiaire. Le Canada était l'un des pays favorables à l'adhésion du Kosovo. Celui-ci a terminé les procédures internes et a obtenu son adhésion en décembre 2012, devenant ainsi le 66e membre de la BERD.

Pays représentés par le Canada à la BERD

En 2012, le Canada a eu le plaisir d'accueillir deux des nouveaux membres à la BERD, la Jordanie et la Tunisie. Le directeur du Canada représente maintenant le Maroc, la Jordanie et la Tunisie au Conseil d'administration de la BERD.

Rendement financier de la BERD

La BERD a maintenu un volume élevé d'activités durant l'année dans la région où elle effectue des opérations. Les engagements ont totalisé 8,9 milliards d'euros en 2012, conformément aux projections. Les décaissements ont atteint 6,0 milliards d'euros (6,7 milliards en 2011). Les projets de la BERD ont généré pour environ 17,4 milliards d'euros en financement additionnel dont 1,2 milliard d'euros provenaient de prêts consortiaux (1,0 milliard d'euros en 2011).

La BERD a réalisé un solide bénéfice d'un peu plus de 1,0 milliard d'euros en 2012. Cela est considérablement plus élevé qu'en 2011, principalement à cause de la variation de la juste valeur non réalisée des capitaux propres (qui a enregistré un gain de 57 millions d'euros par rapport à une perte de 586 millions d'euros en 2011). Les principales données opérationnelles et financières figurent dans le tableau 1.

Tableau 1

Indicateurs opérationnels et financiers de la BERD, 2008 à 2012

(M€)

	2012	2011	2010	2009	2008
Nombre de projets	393	380	386	311	302
Engagements de la BERD	8 920	9 051	9 000	7 861	5 087
Ressources mobilisées	17 372	20 802	13 174	10 353	8 354
Total de la valeur des projets	24 871	29 479	22 039	18 087	12 889
Bénéfice réalisé avant moins-values	1 006	839	927	849	849
Bénéfice (perte) net pour l'exercice avant prélèvements sur le revenu net	1 020	173	1 377	-746	-602
Capital versé	6 202	6 199	6 197	5 198	5 198
Réserves et bénéfices non répartis	7 808	6 974	6 780	6 317	6 552
Total de l'avoir des membres	14 010	13 173	12 977	11 515	11 750

Dans l'ensemble, la solide capitalisation de la Banque, jumelée au niveau peu élevé de ses prêts improductifs, à son faible effet de levier et à ses réserves de liquidités bien garnies, montre que la Banque demeure nettement en mesure de s'acquitter de son mandat à moyen terme. La Banque continue d'avoir la cote AAA ou l'équivalent, assortie d'une perspective stable, attribuée par les trois grandes agences de notation (Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings). Les états financiers annuels de la BERD sont disponibles dans son site Web (www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/financial.shtml).

Participation du Canada à la BERD

Les rapports entre le Canada et la BERD sont régis par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*. La Loi énonce les responsabilités du Canada à l'égard de la BERD et prévoit que le ministre des Finances fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les 30 jours de séance ultérieurs, un rapport sur les opérations effectuées au cours de l'année civile précédente sous le régime de ladite loi.

Contribution du Canada aux ressources ordinaires en capital

Le Canada est le huitième actionnaire en importance de la Banque, sa contribution s'établissant à 3,4 % des capitaux de l'institution, soit 1,02 milliard d'euros, dont 212 millions d'euros représentent le capital versé, le solde des actions constituant du capital sujet à appel.

Surveillance et représentation

Au Canada, la surveillance des principales activités de la BERD relève principalement du ministère des Finances, qui coordonne les conseils stratégiques canadiens et gère les intérêts stratégiques du Canada à la Banque en collaboration avec Affaires étrangères et Commerce international Canada.

Représentation du Canada à la BERD – L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada, et M. Morris Rosenberg, sous-ministre des Affaires étrangères, est le gouverneur suppléant. En 2012, Mme Suzanne Hurtubise était la représentante du Canada au Conseil d'administration de la Banque et elle a été remplacée le 7 janvier 2013 par Mme Claire Dansereau. L'honorable Ted Menzies, ministre d'État (Finances), était présent à l'assemblée annuelle 2012 de la BERD tenue en mai à Londres, au Royaume-Uni, à titre de gouverneur suppléant temporaire pour le Canada.

Pays représentés par le Canada à la BERD – En 2012, le Canada a souhaité la bienvenue à deux nouveaux membres de la BERD, la Jordanie et la Tunisie, au sein de son groupe de pays. Désormais, l'administrateur du Canada représente la Jordanie, le Maroc et la Tunisie au Conseil d'administration.

Personnel du Canada à la BERD – Les Canadiens sont bien représentés au sein du personnel de la BERD. À la fin de 2012, on comptait 35 Canadiens dans l'effectif de la BERD, ce qui représente 2,12 % de l'ensemble des postes. Des Canadiens occupent les postes de direction suivants : agent principal adjoint de la conformité, directeur de la planification et du portefeuille des institutions financières, et directeur de l'Initiative relative aux pays en début de transition.

Avantages de la participation

L'adhésion du Canada à la BERD et sa participation active aux discussions portant sur des questions stratégiques et opérationnelles lui permettent de contribuer à modeler le développement économique et social dans les pays où la BERD effectue des opérations. Le Canada appuie fermement l'objectif primordial de développer un secteur privé dynamique dans les pays où cette dernière effectue des opérations, en mobilisant des fonds pour des projets ayant une incidence marquée sur la transition et en fournissant des conseils ainsi qu'une assistance technique aux entreprises et aux gouvernements.

La Banque offre au Canada un mécanisme lui permettant de contribuer au développement de pays en transition qui ne bénéficient pas actuellement de ses programmes bilatéraux d'aide au développement.

La participation du Canada contribue à mieux faire connaître aux sociétés canadiennes les possibilités qu'offre la BERD. Le Service des délégués commerciaux (SDC) communique régulièrement avec les bureaux locaux de la BERD, ce qui permet de recueillir des renseignements sur les projets potentiels pour les entreprises canadiennes. Le SDC agit souvent comme facilitateur à ce chapitre. De plus, les délégués commerciaux et les responsables de la BERD collaborent à la promotion de la transparence et de la primauté du droit, et agissent souvent comme défenseurs des investisseurs canadiens présents dans les marchés où la BERD est active.

Les sociétés canadiennes peuvent solliciter du financement pour des projets entrepris dans les pays où la Banque effectue des opérations. De plus, aux fins de l'exécution des projets de transition, la Banque s'appuie souvent sur l'approvisionnement de biens et services auprès du secteur privé. Des experts-conseils canadiens ont obtenu des contrats en 2012 dont la valeur s'établissait à 1 022 701 euros, ce qui représente une légère baisse par rapport au montant de 1 047 941 euros enregistré en 2011. Aucun projet de la BERD n'a été conclu en 2012 avec des entreprises canadiennes, mais une société financière du Canada a cofinancé un projet à hauteur de 20,9 millions d'euros.

Contribution du Canada aux fonds de coopération technique et aux fonds spéciaux

En plus d'accorder des prêts ou de verser une participation au capital, la BERD fournit souvent à ses clients des conseils sur la préparation et l'exécution efficace d'un projet. Le coût de ces conseils est souvent défrayé à même des fonds liés à la coopération technique, qui sont établis par les pays donateurs et les institutions internationales et sont gérés par la Banque, ou à même le Fonds spécial des intervenants. Ces fonds mobilisent des capitaux d'investissement et de l'expertise dans les pays où la Banque effectue des opérations, en donnant aux entreprises locales un accès à des experts-conseils. Ces derniers appuient les préparatifs des projets et renforcent le savoir-faire local. Ils élaborent également des stratégies environnementales et s'emploient à améliorer le cadre juridique dans lequel les entreprises évoluent.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est l'un des principaux donateurs aux fonds liés à la coopération technique de la BERD, sa contribution avoisinant 40 millions d'euros depuis la création de la Banque en 1991. Le Canada est également un donateur des fonds de coopération suivants :

Fonds pour les petites entreprises de Russie – Ce fonds a été établi en 1994 avec le soutien des pays du Groupe des Sept (G-7) et de la Suisse pour fournir aux microentreprises et aux petites entreprises de Russie du financement adapté à leurs besoins particuliers et pour contribuer au renforcement de la capacité du secteur bancaire russe afin qu'il soit en mesure de consentir des prêts à ces entreprises de façon viable. À l'établissement du fonds, la BERD avait pris l'engagement de verser des contributions de 150 millions de dollars américains, d'autres pays donateurs s'étant engagés à verser des contributions de 141,7 millions de dollars américains, soit 71,0 millions au titre d'investissements conjoints et 70,7 millions au titre de programmes de coopération technique. La part du Canada de la contribution initiale a totalisé 8,1 millions de dollars américains.

Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl (FST) – Ce fonds, établi en 1995, vise principalement à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. Il finance la mise en œuvre d'un plan qui prévoit la construction d'une installation de confinement permanente, une surveillance accrue des radiations ainsi que des améliorations générales en matière de sûreté nucléaire et de sécurité des travailleurs. En 2011, à la suite d'importants retards et dépassements de coûts, on a déterminé qu'une somme additionnelle de 740 millions d'euros était nécessaire pour le maintien du FST et du projet du Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) (voir ci-après). Des efforts internationaux de financement ont permis d'obtenir des engagements de pays donateurs et d'autres pays pour combler le manque à gagner. Le premier ministre Harper a ainsi annoncé en mai 2011 que le Canada prévoyait un montant supplémentaire de 30 millions de dollars canadiens. Le montant total a été versé en 2012 par le Programme de partenariat mondial du Canada, qui est responsable des contributions du Canada au FST et au CSN depuis 2006. La BERD a aussi contribué largement au FST et au CSN. Selon le plan de mise en place, le sarcophage permanent devrait être parachevé d'ici octobre 2015, au coût convenu de 935 millions d'euros.

Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à régler des problèmes de sûreté liés aux réacteurs nucléaires de type soviétique en Europe centrale et en Europe de l'Est. Il a permis de financer le déclassement de tous les réacteurs de type soviétique non endommagés de Tchernobyl, par suite de l'accident survenu en 1986. À l'heure actuelle, le fonds finance la construction d'une installation de stockage temporaire du combustible nucléaire épuisé et d'une installation de traitement des déchets radioactifs liquides. Tout comme le FST, le CSN a éprouvé d'importants retards et dépassements de coûts; on est à le reconstituer dans le cadre de la campagne de financement susmentionnée. Une tranche de 10 millions de dollars canadiens de la plus récente contribution de 30 millions de dollars canadiens du Canada était consacrée au CSN.

Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS) – Ce fonds a été créé en 2001, avec un « volet nucléaire » pour financer la gestion sécuritaire du combustible nucléaire épuisé et des autres déchets radioactifs générés par le démantèlement de la flotte de sous-marins du Nord de la Russie. Il est ciblé sur l'infrastructure, ce qui revêt une importance critique, car il vise avant tout à faciliter le démantèlement de la flotte (2002-2012) en assurant le confinement sécuritaire du combustible nucléaire et des matières radioactives à divers endroits, ainsi qu'en augmentant la capacité de stockage. En 2004, le Canada s'est joint à d'autres donateurs en souscrivant 32 millions de dollars canadiens au volet nucléaire, par le biais de son Programme de partenariat mondial.

L'annexe 4 fournit des renseignements sur les programmes bilatéraux d'aide du Canada.

Progrès réalisés à l'égard des priorités du Canada en 2012

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir des institutions efficaces, une saine gouvernance et la reddition de comptes, tant au pays que dans ses relations avec la communauté internationale. Les priorités du Canada à la BERD pour 2012 reflètent cet engagement.

La section qui suit résume les progrès réalisés à l'égard des objectifs indiqués dans le rapport de l'an dernier.

1. Appuyer les efforts de la BERD en vue de favoriser le développement du secteur privé et la croissance économique inclusive dans la région méditerranéenne du sud et de l'est.

Y compris promouvoir l'utilisation appropriée et en temps opportun des fonds liés à la coopération dans certains pays de la RMSE et encourager une coopération accrue avec d'autres institutions financières internationales actives dans la région.

Tout en respectant les contraintes imposées par l'Accord portant création de la BERD, la Banque a été très active à ce chapitre. En 2012, elle a ainsi accéléré en temps opportun la cadence générale de ses activités dans la nouvelle région. Elle a aussi accordé des fonds liés à la coopération à 31 projets de consultation technique et de renforcement des capacités, d'une valeur de 6,2 millions d'euros[2].

Dès que le nombre minimal de signatures de ratification des modifications à l'article 18 a été atteint en août 2012, la BERD pouvait officiellement commencer à utiliser les fonds spéciaux pour effectuer des investissements directs dans des pays ayant obtenu le statut de « pays bénéficiaires potentiels » de la part du Conseil d'administration. La Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont obtenu ce statut en septembre 2012 et l'Égypte, en décembre 2012. À la fin de l'année civile, six projets financés par des fonds spéciaux étaient approuvés pour ces trois pays, ce qui représente un financement d'environ 181 millions d'euros. Les actionnaires de la BERD sont en voie de ratifier des modifications à l'article 1 (qui doivent être adoptées à l'unanimité) afin de parachever l'extension géographique.

En 2012, la BERD a signé également un protocole d'entente avec le Fonds monétaire arabe, après avoir signé en 2011 des protocoles avec la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement.

[2] Le financement pour les fonds liés à la coopération provient essentiellement de trois sources : 1) le compte des fonds liés à la coopération (financé par le revenu net de la Banque), 2) le fonds de donateurs multiples de la BERD, et 3) la Facilité d'investissement pour le voisinage de l'Union européenne.

Le Canada a donné son plein appui à chacune des mesures prises par la Banque au cours de l'année dans le cadre de sa participation aux activités des comités du Conseil et de ses votes au Conseil d'administration. Ainsi, le Canada a souhaité la bienvenue à la Jordanie et à la Tunisie dans son groupe de pays au sein du Conseil d'administration de la BERD. L'administrateur du Canada facilitera les discussions entre la BERD et ces pays de la RSME au cours des premières étapes de cette nouvelle relation. En outre, lors de l'assemblée annuelle en mai 2012, le Canada a appuyé le vote des gouverneurs visant le transfert de 1 milliard d'euros du revenu net de la BERD aux fonds spéciaux, ce qui permet d'assurer des ressources suffisantes pour la réalisation de projets potentiels dans la nouvelle région. Le Canada a également appuyé les premiers projets de la BERD pour la Jordanie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.

2. Appuyer une transition viable dans les pays où la BERD effectue des opérations, de même que l'utilisation efficace et appropriée du capital des actionnaires.

Y compris promouvoir l'affectation d'une plus grande part des ressources de la BERD aux pays dont la transition présente le plus de lacunes, notamment grâce à la réussite à moyen terme du programme à l'intention des pays de l'UE-7[3]. L'objectif visait également à encourager la BERD à faire preuve de leadership dans les domaines clés du processus de transition, y compris : appuyer les pays qui manifestent leur engagement à l'égard de la démocratie pluraliste et du multipartisme, capitaux en monnaie locale, et exécuter un plus grand nombre de projets qui favorisent l'innovation dans l'économie réelle.

Tout au long de l'année 2012, le Canada a profité de sa présence au Conseil d'administration pour réitérer l'importance pour la BERD de consacrer ses ressources limitées à des projets dans les pays dont la transition présente le plus de lacunes. En règle générale, le Canada est satisfait des résultats de la BERD à ce chapitre, car les projets financés sont davantage ciblés sur « l'est et le sud ». En 2012, le nombre d'activités prévues dans les pays en début de transition demeure élevé, avec 118, par rapport à 120 en 2011. Le volume annuel d'activité s'est accru de 5 % par rapport au niveau atteint en 2011, pour dépasser légèrement 1,06 milliard d'euros (par rapport à 1,01 milliard d'euros en 2011).

Cependant, une plus grande part que prévu du volume d'activités (soit 14 % par rapport à la cible de 8 %) a été essentiellement réalisée dans les pays européens avancés, ou l'EU-7, en 2012. Deux facteurs expliquent ces résultats : la nature axée sur la demande des activités de la BERD et la reprise économique plus lente que prévu dans l'EU-7, en raison des problèmes économiques de la zone euro. Le Canada est préoccupé par le dépassement notable de la cible, car la BERD contribue ainsi à créer un environnement où les membres de l'EU-7 ne respecteront probablement pas leur engagement de réussite du programme en 2015. Au cours de l'année précédente, le Canada avait insisté pour que les stratégies mises à jour pour l'Estonie et la Lettonie, deux pays membres de l'EU-7, soient rédigées sous forme de feuille de route qui guiderait ces pays vers la réussite du programme en 2015.

[3] L'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie.

La BERD poursuit également ses efforts pour accroître ses activités par le biais de l'Initiative du crédit en monnaie locale et des marchés de capitaux locaux. Par exemple, elle a pris part à une mission d'évaluation en Turquie et elle a organisé des missions d'évaluation du marché de capitaux dans les pays de la RSME, en coopération avec le Fonds monétaire arabe et avec la participation de six institutions financières internationales. En 2012, les opérations en monnaie locale ont atteint 1,6 milliard d'euros, un sommet pour la BERD et un résultat qui porte à 7 milliards d'euros le total des opérations en monnaie locale.

Enfin, grâce à son rôle au Conseil et dans les comités, le Canada a vigoureusement appuyé les efforts de la Banque pour trouver des projets qui favorisent l'innovation dans l'économie réelle. La BERD prévoit d'ailleurs présenter au début de 2013 une nouvelle stratégie visant le secteur des technologies de l'information et des communications.

3. Promouvoir des structures appropriées de gouvernance et de reddition de comptes à la BERD.

Y compris appuyer la dotation des postes de direction à la BERD par l'entremise de processus ouverts, transparents et fondés sur le mérite.

Comme il a été mentionné dans la section « Faits saillants de 2012 », le Conseil des gouverneurs de la BERD a été appelé en mai 2012 à choisir un candidat à la présidence de la Banque pour les quatre prochaines années. En mars, dans le cadre du processus de nomination, le ministre Flaherty a envoyé une lettre au président du Conseil de gouverneurs de la BERD, qui était le gouverneur responsable du processus de nomination, pour demander que ce processus soit juste, transparent et fondé sur le mérite. Il a demandé que tous les gouverneurs puissent participer directement au processus de sélection du nouveau président de la BERD.

En fin de compte, grâce entre autres aux pressions exercées par des actionnaires comme le Canada, la BERD a tenu une élection ouverte, transparente et concurrentielle à laquelle cinq candidats de pays membres (l'Allemagne, la France, la Pologne, le Royaume-Uni et la Serbie) ont participé. Le candidat gagnant, Sir Suma Charkrabarti du Royaume-Uni, est le premier président de la BERD qui n'est ni Français ni Allemand. Les efforts de la BERD pour s'assurer que ses hauts dirigeants sont sélectionnés en fonction du mérite et non de la nationalité ont donc franchi une étape majeure.

Il est également à noter qu'un nouveau premier vice-président des opérations bancaires a été choisi en 2012, par l'entremise d'un processus ouvert, concurrentiel et fondé sur le mérite.

Objectifs du Canada en 2013

Dans le cadre du leadership et de la surveillance qu'il continue d'exercer au sein de la BERD, le Canada aide la Banque à exécuter son mandat de base lié à la transition de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Il contribue aussi à assurer la stabilité financière de l'institution et à ce que cette dernière fasse honneur à ses engagements liés au quatrième examen de ses ressources en capital. Alors qu'il entreprend ce rôle de surveillance, le Canada mobilisera la BERD par l'entremise de divers mécanismes, y compris une coordination active avec son administrateur à la Banque. Outre ces efforts, les principaux objectifs du Canada pour l'année 2013 seront les suivants :

1. **Privilégier l'octroi de ressources aux régions où les besoins sont les plus criants, y compris les pays de la région méditerranéenne du sud et de l'est, et atteindre les cibles visant la réussite du programme dans les pays de l'EU-7.**

2. **Faire en sorte que le financement de la BERD soit accordé en priorité aux pays où elle effectue des opérations et qui ont démontré leur engagement continu en faveur de la démocratie multipartite, de la primauté du droit et des droits de la personne.**

Renseignements de base sur la BERD

Mandat et rôle de la BERD

La BERD a commencé à exercer des opérations en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché ouverte dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, la Mongolie et la Turquie, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché[4]. Dans les pays qui ne s'engagent pas à respecter ces principes, la Banque élabore une stratégie de collaboration restreinte. Dans l'exercice de son mandat, la Banque oriente ses activités de manière à aider les 30 pays où elle effectue des opérations à mettre en œuvre des réformes économiques, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à différentes étapes du processus de transition.

La Banque mise avant tout sur le secteur privé, et ses activités sont très concentrées dans la restructuration des entreprises, y compris le renforcement des institutions financières, et dans le développement de l'infrastructure nécessaire au soutien du secteur privé. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Tous ses projets de financement doivent aussi être viables au plan environnemental, conformément à ses statuts. La Politique environnementale et sociale est revue aux trois ans pour faire en sorte que la Banque adopte des pratiques exemplaires de pointe dans tous les projets.

[4] Article 1 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*.

En favorisant la transition économique, la Banque sert de catalyseur afin de stimuler les flux de capitaux vers le secteur privé, puisque les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement comblés par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles et qu'un bon nombre d'investisseurs privés de l'étranger hésitent à investir dans la région, surtout dans les républiques d'Asie centrale.

Les opérations de la BERD visant à appuyer la transition vers l'économie de marché reposent sur quatre principes : l'incidence maximale sur la transition, l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale. Une aide financière est accordée aux projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui démontrent ou favorisent des compétences axées sur les marchés ainsi que de saines pratiques commerciales. Le financement accordé par la BERD doit aussi mobiliser d'autres sources de financement et non s'y substituer. Les projets de la Banque doivent reposer sur de saines pratiques bancaires, afin de montrer aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. Le respect de saines pratiques bancaires assure également le maintien de la viabilité financière de la BERD et ajoute donc à son attrait auprès du secteur privé à titre de co-investisseur. L'intégrité est un autre aspect important de la diligence raisonnable qu'exerce la Banque pour la sélection des projets.

À moyen terme, les priorités opérationnelles de la Banque sont fondées sur l'importance primordiale de créer et de renforcer les institutions qui assurent le bon fonctionnement des marchés, sur le rôle crucial que peuvent jouer les petites entreprises en vue de créer des économies dynamiques, concurrentielles et plus équitables, et sur le rôle clé du processus de transition à l'appui des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

Dans la poursuite de ces objectifs prioritaires, la Banque veille à :

- élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;
- établir des secteurs financiers solides, adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;
- exercer un leadership pour assurer l'expansion du crédit aux très petites, petites et moyennes entreprises;
- mettre en pratique, au moyen d'exemples choisis, des approches efficaces pour la restructuration de grandes entreprises viables;
- diversifier l'assise économique et développer des industries du savoir;
- appliquer une approche active dans le cadre de ses participations au capital d'entreprise afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue sur la politique publique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- aborder l'efficacité énergétique, le changement climatique et la sécurité énergétique;
- promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion du secteur public;
- adopter une optique régionale lorsque cela est pertinent;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

La BERD diffère à bien des égards des autres banques régionales de développement :

- La Banque mise avant tout sur le secteur privé. En vertu de sa charte, elle doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers, tant en proportion des portefeuilles que par pays, au secteur privé ou à des entreprises d'État en voie de privatisation.
- En vertu de son mandat, la Banque cible explicitement la promotion des institutions démocratiques dans les pays où elle effectue des opérations. La BERD est la seule institution financière internationale à avoir une telle exigence dans sa charte.
- La BERD n'accorde pas de financement à des conditions de faveur, et la réduction de la pauvreté ne figure pas explicitement dans son mandat, même si le développement du secteur privé dans les pays où elle effectue ses opérations devrait se solder par une augmentation de l'emploi, ce qui contribue à réduire la pauvreté. Les travaux de la Banque en matière de financement des très petites, petites et moyennes entreprises revêtent une importance particulière à ce chapitre, tout comme ceux qu'elle mène au plan de la parité hommes-femmes.

Fonctionnement de la BERD

Financement des projets

La BERD offre un éventail complet de produits et de services financiers, dont :

- des prêts à long terme;
- des participations au capital;
- des investissements assimilables à des prises de participation (prêts subordonnés, actions privilégiées et billets participatifs);
- des garanties et du crédit de soutien;
- des mécanismes de fonds de roulement et de financement des exportations;
- des services de gestion des risques (intermédiation de swaps de devises et de taux d'intérêt, fourniture de facilités de couverture).

Admissibilité

Les projets admissibles doivent se fonder sur une analyse de rentabilisation solide, profiter à l'économie et au processus de transition du pays hôte et respecter les lignes directrices de la BERD en matière d'environnement. Les projets de tous les secteurs sont admissibles au soutien financier de la Banque, sauf ceux qui visent à produire du matériel militaire, du tabac ou de l'alcool distillé. Même si elle finance surtout des projets du secteur privé, la BERD peut aussi accorder du financement à des sociétés d'État, à la condition que ces dernières soient exploitées sous le régime de la concurrence et, notamment, qu'un tel financement attire des capitaux privés ou étrangers. La BERD peut aussi financer des sociétés privées en propriété exclusive locale ou étrangère de même que des coentreprises réunissant des actionnaires étrangers et locaux.

Pour garantir la participation d'investisseurs et de prêteurs du secteur privé, la Banque limite généralement à 30 % du coût total estimatif d'un projet le montant total du financement par emprunt et par capitaux propres qu'elle accorde. Toutefois, dans certaines circonstances, et particulièrement dans le contexte actuel, où le marché de la syndication de prêts est fermé à la plupart de ses clients, la Banque finance une part plus importante des projets. Dans de rares cas, notamment lorsqu'un projet vise la relance d'une entreprise, la Banque peut devenir l'actionnaire principal d'une entreprise afin d'en rétablir la situation pour ensuite la vendre.

Les projets de moindre envergure sont financés à la fois directement par la BERD et par des intermédiaires financiers locaux. En appuyant les banques commerciales, les organismes de microcrédit, les fonds de participation et les facilités de crédit-bail locaux, la BERD a aidé à financer plus de 1 million de projets de moindre envergure.

Droits

La BERD accorde son financement destiné au secteur privé au taux du marché, et ses prêts aux emprunteurs souverains sont uniformément offerts au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) majoré de 100 points de base. En outre, les frais exigés varient selon la nature du projet ainsi que l'ampleur et la complexité du travail exigé de la BERD.

Financement des activités de la BERD

La Banque finance ses prises de participation et ses investissements assimilables à des prises de participation à même son avoir net, c'est-à-dire le total du capital versé et des bénéfices non répartis. Tous les fonds requis pour ses opérations de crédit sont empruntés sur les marchés financiers internationaux au moyen d'émissions publiques d'obligations ou de placements privés.

Les émissions d'obligations de la BERD sont cotées AAA par Moody's Investors Service et par Standard & Poor's.

Dialogue en matière de politique publique

La Banque utilise les rapports étroits qu'elle entretient avec les gouvernements de la région pour promouvoir des politiques qui améliorent le climat des affaires. Elle conseille les gouvernements sur des façons de favoriser un climat d'investissement sain et un cadre institutionnel plus solide, lesquels revêtent une importance appréciable pour le bon fonctionnement du secteur privé. Ce dialogue appuie généralement les projets dans lesquels la Banque investit. Plus précisément, la BERD travaille avec les fonctionnaires afin de promouvoir la saine gouvernance des entreprises, des pratiques de lutte contre la corruption, des politiques fiscales équitables et prévisibles ainsi que des normes comptables transparentes. En outre, une équipe spéciale de juristes promeut des cadres juridiques et réglementaires efficaces qui ne sont pas liés directement aux projets.

Coopération technique

La coopération technique améliore la préparation et la réalisation des projets dans lesquels la BERD investit; elle comporte des services consultatifs aux clients des secteurs public et privé. Cette coopération accroît l'incidence des projets de la BERD sur le processus de transition en appuyant les changements structurels et institutionnels, et elle soutient les réformes juridiques et réglementaires, le développement des institutions, la gestion des entreprises et la formation. La coopération technique est importante pour la Banque puisqu'elle permet de préparer soigneusement les investissements et se traduit, en général, par des investissements plus efficaces et, en particulier, par des possibilités d'investissement dans des contextes à risque plus élevé.

Les projets de coopération technique sont financés par les gouvernements et les institutions internationales et sont gérés par la BERD.

Gouvernance et supervision au sein de la BERD

L'autorité suprême de la Banque est le Conseil des gouverneurs. Ce dernier se réunit chaque année et approuve le rapport annuel, l'affectation du revenu net, les états financiers et le rapport du vérificateur indépendant; il procède également à l'élection du président et du vice-président du Conseil en prévision de la prochaine assemblée annuelle, et il examine d'autres questions nécessitant l'approbation des gouverneurs. Chacun des 66 actionnaires est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration est chargé des opérations générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, qui représentent chacun un pays membre ou un groupe de pays membres. Le Conseil participe à l'établissement de la ligne de conduite stratégique et financière de la Banque, de concert avec la direction.

Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a mis sur pied quatre comités chargés de superviser les activités de la Banque : le Groupe d'orientation du Conseil, le Comité de vérification, le Comité du budget et des questions administratives et le Comité de la politique financière et des opérations. Cette répartition du travail est conforme aux saines pratiques de gouvernance institutionnelle; elle offre un système de vérification, de contrôle et d'incitatifs adapté à l'institution. En outre, cette structure garantit des échanges plus efficaces au Conseil d'administration au moment où les initiatives sont soumises à son approbation.

Le Groupe d'orientation du Conseil coordonne les programmes de travail des comités, de façon à éviter le chevauchement des tâches et à s'assurer que le travail soit accompli en temps voulu. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, le président du Groupe est le principal responsable de la liaison entre le Conseil d'administration et la direction de la Banque. C'est l'administrateur allemand qui préside actuellement le Groupe.

Le Comité de vérification a pour principal objectif de s'assurer que l'information financière déclarée par la Banque soit exhaustive, exacte, pertinente et opportune. Le Comité veille à l'intégrité des états financiers de la Banque et à la conformité de ses politiques de comptabilité et de déclaration avec les normes internationales d'information financière. Il examine également le système de contrôle interne de la BERD et son application, de même que les fonctions des équipes de vérification interne, d'évaluation et de gestion des risques. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur des Pays-Bas.

Le Comité du budget et des questions administratives veille à harmoniser les ressources budgétaires, humaines et administratives de la Banque aux priorités stratégiques de celle-ci. À cette fin, il examine le cadre de ressources à moyen terme, les budgets annuels et le plan d'entreprise. Il supervise également les politiques de ressources humaines de la Banque, notamment sur le plan de l'éthique et du code de conduite. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur de la Turquie. L'administrateur du Canada siège actuellement à ce comité.

Le Comité de la politique financière et des opérations supervise les politiques financières et opérationnelles de la Banque, y compris le plan d'emprunt annuel préparé par le service de la trésorerie. Le Comité est responsable de la transparence et de la reddition de comptes au sujet des opérations de la Banque, comme le précise la politique d'information publique de 2006. Depuis 2007, le Comité supervise le processus d'affectation du revenu net. De plus, il est chargé de la révision de la politique environnementale et sociale de la Banque. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur du Royaume-Uni.

Renseignements additionnels sur la BERD

La Banque publie une grande quantité de renseignements sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (p. ex., un guide en matière de financement), des rapports d'évaluation, des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.ebrd.com.

On peut adresser les demandes de renseignements à l'un des endroits suivants :

Service des publications
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
London, EC2A 2JN
Royaume-Uni

Bureau de l'administrateur représentant le Canada, le Maroc, la Jordanie et la Tunisie
canadaoffice@ebrd.com

Annexe 1

Membres de la BERD

Le capital-actions de la BERD provient des pays membres, qui disposent de droits de vote proportionnels. Le graphique 1 indique la répartition du capital-actions au 31 décembre 2012.

Graphique 1

Répartition du capital-actions en tant que pourcentage du stock de capital autorisé

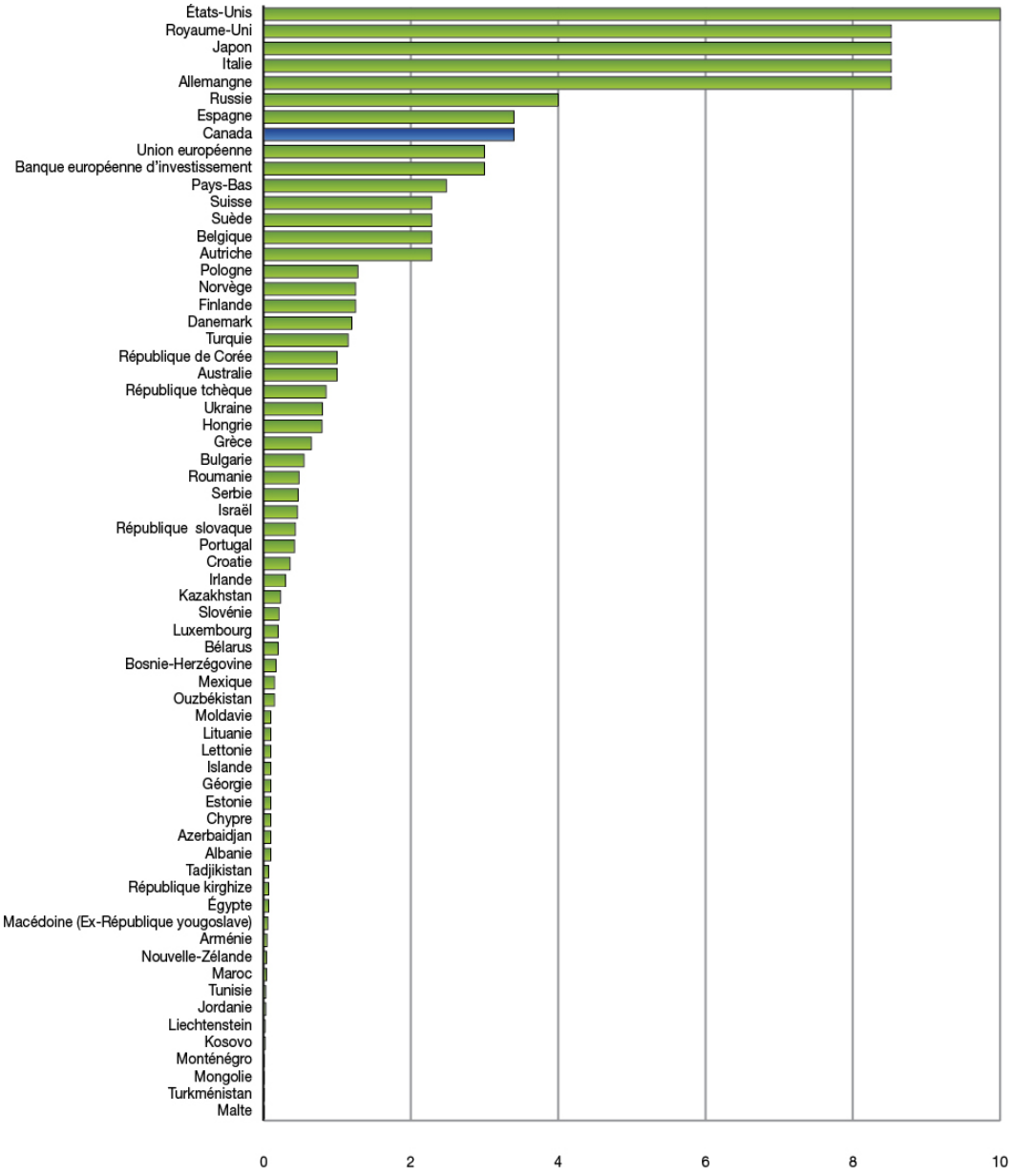

Annexe 2

Pays où la BERD effectue des opérations

La BERD compte 66 actionnaires, soit 64 pays, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement. En 2012, la BERD effectuait des opérations dans 30 pays et des opérations de nature prospective dans 4 pays.

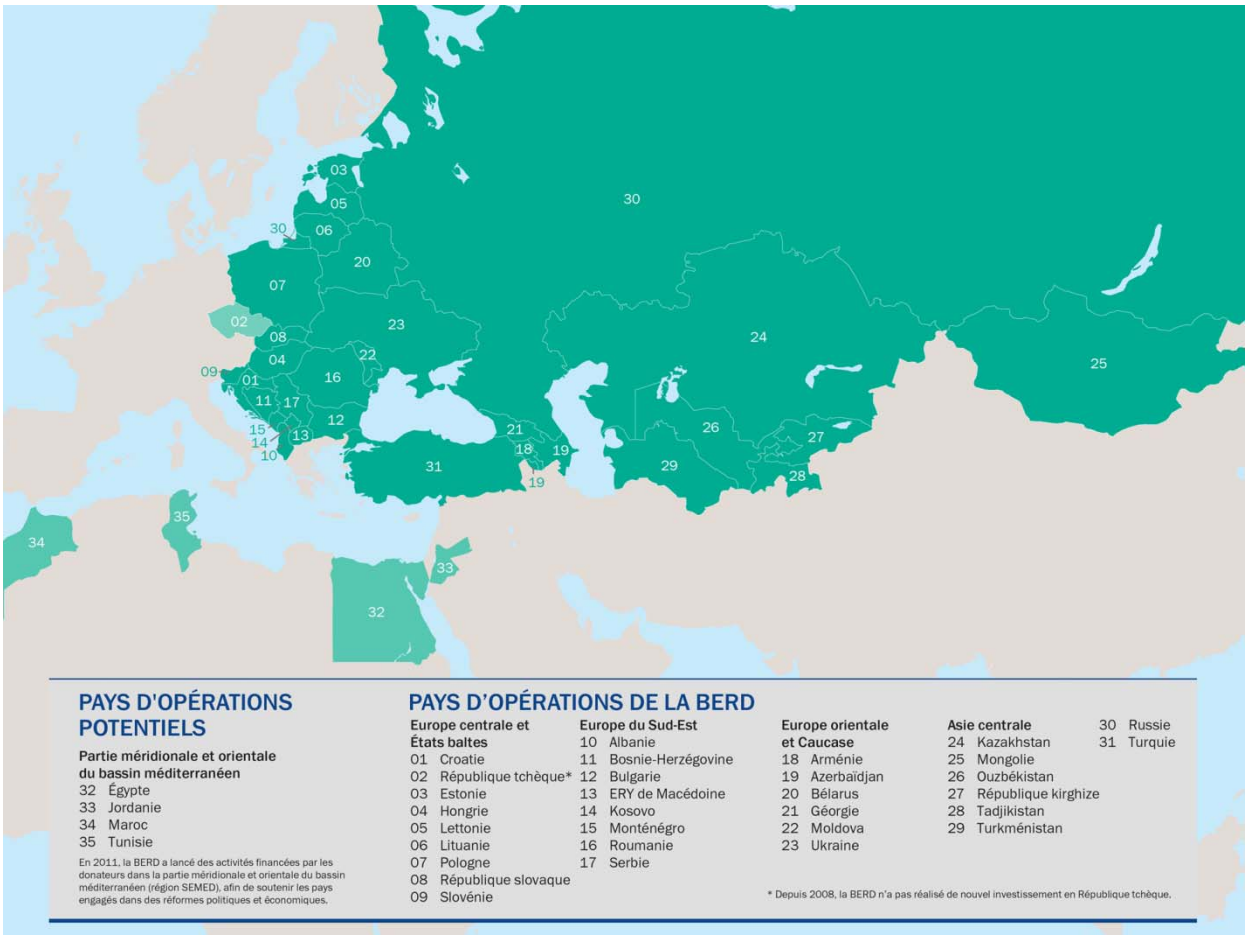

Source : BERD

Annexe 3

Allocution du gouverneur en 2012

Déclaration de l'honorable Ted Menzies,
ministre d'État (Finances),
gouverneur suppléant temporaire pour le Canada,
à l'assemblée annuelle de la BERD
Londres, Royaume-Uni, le 19 mai 2012

Je tiens à remercier le gouvernement du Royaume-Uni, la ville de Londres et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) d'avoir gracieusement accepté d'accueillir la 21e assemblée annuelle de la BERD.

Le Canada est un fier partenaire de cette institution, et il adhère fermement à la mission fondamentale de la Banque, qui consiste à favoriser la transition vers l'économie de marché et à investir dans des pays qui ont prouvé leur engagement à l'égard des réformes économiques et démocratiques.

Pour la région et pour la BERD, l'année 2011 a été remplie d'événements marquants. Lors des périodes d'instabilité et de bouleversements comme ceux qui ont été observés dans certaines parties du monde arabe, les pays se tournent vers le soutien d'institutions financières internationales comme la BERD. C'est pourquoi, par exemple, l'élargissement de la portée géographique du mandat de la BERD en vue d'inclure la région méditerranéenne du sud et de l'est constitue l'un des éléments clés du Partenariat de Deauville du G-8, lancé en mai 2011.

Le Canada a offert un appui constant et sans réserve à cette initiative, et nous sommes heureux de pouvoir confirmer que nous avons ratifié les modifications de l'Accord portant création de la BERD. En outre, c'est avec un très grand plaisir que le Canada a récemment accueilli les deux nouveaux membres de la BERD – le Royaume hachémite de Jordanie et la République tunisienne – au sein du groupe de pays qu'il représente au Conseil d'administration de la BERD. Nous espérons que cela permettra à nos pays de continuer d'approfondir et de concrétiser nos relations. Le Canada est également impatient de travailler en étroite collaboration avec la BERD et ses membres de façon à assurer l'élargissement réussi et en temps opportun des activités de la Banque dans la nouvelle région.

Il est important de reconnaître le travail accompli par la BERD en 2011 dans l'ensemble des pays où elle effectue des opérations. Le Canada est heureux de constater que les activités de financement de la Banque continuent d'avoir une grande incidence sur la transition dans les pays visés et qu'elles respectent les principes des saines pratiques bancaires, malgré une conjoncture économique difficile.

La BERD continue aussi de favoriser une croissance économique durable à long terme. Nous sommes heureux de constater que la deuxième étape de l'Initiative sur l'énergie viable de la Banque a atteint ou dépassé tous les objectifs, ce qui permettra de mobiliser des investissements substantiels du secteur privé dans un secteur important de l'économie. De plus, le Canada se réjouit du leadership croissant exercé par la BERD dans le développement des marchés de capitaux fonctionnant en monnaie locale dans la région, grâce à l'initiative pour les opérations en monnaie locale et les marchés de capitaux locaux.

Prochaines étapes

Les événements de l'an dernier ont augmenté la visibilité internationale de la BERD, et il est clair que la prochaine année amènera son lot de difficultés et de possibilités. Compte tenu de ses ressources limitées et de la demande croissante de son savoir-faire, il importe plus que jamais que la BERD concentre ses activités dans les pays dont la transition présente le plus de lacunes. Une telle démarche devrait notamment permettre à la Banque de faciliter la réussite du programme dans les pays de l'UE-7 d'ici 2015, conformément à l'engagement à cet égard énoncé dans le cadre du quatrième examen des ressources en capital de la Banque.

Il sera donc important pour la BERD de focaliser ses ressources sur les pays qui continuent d'afficher un engagement envers les principes du pluralisme et de la démocratie multipartite. Dans les pays où cet engagement faiblit, la BERD devrait adopter des mesures afin de restreindre son engagement en conséquence, comme elle l'a déjà fait dans quelques cas. Il est crucial que la BERD adhère aux principes fondamentaux de son mandat afin de pouvoir conserver sa légitimité aux yeux de ses actionnaires et de ses clients. Il est tout aussi important, pour la légitimité de la BERD, d'assurer l'ouverture et la transparence des processus de dotation de ses postes de direction, et de veiller à ce que ces processus soient fondés sur le mérite. Même si, dans l'ensemble, la Banque a accompli d'excellents progrès sur ce front, il lui en reste à faire. Le Canada demande donc avec instance au Conseil d'administration d'élaborer des recommandations qu'il proposera aux gouverneurs en vue d'établir des procédures formelles dans la perspective d'élections futures à la présidence de la BERD.

Pour conclure, je tiens à remercier le président Mirow, tous les employés et les membres de la direction de la BERD, ainsi que le Conseil d'administration de la Banque, pour une année riche en réalisations de toutes sortes.

Comme l'incertitude économique continue de planer au-dessus des perspectives de reprise économique dans la région, il sera important que la BERD continue d'assumer un rôle fondamental dans les pays où elle exerce ses activités. Nous croyons fermement que le personnel et la direction de la BERD sont à la hauteur, et la Banque peut compter encore une fois sur le soutien du Canada pour cette mission dans les prochaines années.

J'espère avoir le plaisir de vous revoir à Istanbul en 2013.

Annexe 4

Programmes de l'ACDI et autres mécanismes d'aide bilatérale dans les pays où la BERD effectue des opérations

Afin de rendre ses programmes plus efficaces, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) concentre ses efforts dans un nombre limité de pays. Dans la région où la BERD effectue des opérations, elle concentrera ses efforts en Ukraine, l'un des 20 pays qu'elle juge prioritaires.

D'autres pays où la BERD exécute des opérations bénéficient de l'aide de l'ACDI par l'entremise de fonds multilatéraux comme le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et de l'apport de partenaires canadiens et internationaux de la société civile, qui œuvrent essentiellement en faveur de la gouvernance et des droits de la personne. Par exemple, l'ACDI appuie la formation des citoyens et le renforcement des capacités des institutions dans les pays où la BERD effectue des opérations, dans des domaines comme les droits de la personne (Equitas, l'Organisation mondiale des personnes handicapées) et la lutte contre la corruption (le Centre de ressources anticorruption de U4, Transparency International). En 2012-2013, l'ACDI a versé 8,9 millions de dollars à CANADEM et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son assemblée parlementaire, afin de déployer 500 observateurs canadiens pour surveiller le déroulement des élections en Ukraine. L'ACDI a également versé 23 119 $ à l'OSCE pour le déploiement de quatre observateurs lors des élections en Russie le 4 mars 2012.

Voici les faits saillants des programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD effectue des opérations.

Ukraine – Depuis 1991, le Canada a versé plus de 410 millions de dollars sous forme d'aide bilatérale au développement officielle. L'ACDI vise à améliorer les possibilités économiques offertes aux Ukrainiens dans une démocratie renforcée. On met l'accent sur la croissance économique durable grâce à des améliorations du climat favorable aux entreprises et à la promotion de l'esprit d'entreprise afin d'intensifier la compétitivité des petites et moyennes entreprises, y compris les exploitations agricoles, sur les marchés nationaux et internationaux. L'ACDI cherche à faciliter l'accès équitable à la justice pour tous les Ukrainiens et à accroître la participation des citoyens du pays à la vie publique et au processus décisionnel en vue de renforcer la démocratie en Ukraine.

Programme régional de l'Europe – Le Programme régional de l'Europe, qui a pris fin en décembre 2012, a été instauré en mai 2007 pour perfectionner encore plus les interventions de l'ACDI, régler les problèmes transfrontaliers permanents dans la région et combler les besoins particuliers du Caucase du Sud. L'objectif double que cible le Canada, à savoir la réforme démocratique et la réforme économique, a orienté les programmes de l'ACDI. Cette dernière a soutenu des initiatives visant à faciliter la transition vers une économie de marché libre par l'entremise de la BERD.

Le Canada est également responsable d'un nombre limité de programmes bilatéraux par l'entremise du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) de l'ACDI. Le financement du FCIL est offert aux pays suivants où la BERD effectue des opérations : la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro, l'Albanie, le Tadjikistan, le Kazakhstan, la République kirghize, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie. En 2012, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'est vu confier la gestion du FCIL. Le programme contribue au financement de petits projets locaux dans des pays inscrits sur la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques, dont un bon nombre dans la région où la BERD effectue des opérations. Tous les projets financés par le FCIL, qui reçoivent généralement une aide variant de 20 000 $ à 50 000 $, doivent s'inscrire dans les cinq priorités thématiques d'aide au développement du Canada, c'est-à-dire, favoriser la croissance économique durable, améliorer la sécurité alimentaire, créer des possibilités pour les enfants et les jeunes, promouvoir la démocratie, et assurer la sécurité et la stabilité. On s'attend à ce qu'une proportion plus élevée du financement du programme soit consacrée à l'avenir à deux priorités, soit promouvoir la démocratie et assurer la sécurité et la stabilité. Aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques du programme ayant mené à la réussite de celui-ci, notamment le processus décisionnel décentralisé et la capacité de répondre aux besoins locaux.

Annexe 5

Sommaire du rapport sur la transition de 2012 *: Intégration transfrontalière*

Le rapport sur la transition (*Transition Report*) est une publication annuelle produite par la BERD qui traite de l'évolution du contexte économique, politique et social observée dans les pays où la Banque effectue des opérations. La section qui suit présente un aperçu du rapport de 2012 sur la transition. Le rapport intégral (en anglais seulement) est disponible dans le site Web de la BERD, à l'adresse suivante : www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition.shtml.

Tendances économiques

La situation économique de la région où la BERD effectue des opérations s'est nettement détériorée en 2012, essentiellement en raison de l'affaiblissement des conditions économiques dans la zone euro et de la crise de la dette souveraine. Les institutions financières de la zone euro ont adopté une politique généralisée de repli, principalement à cause d'une nouvelle réglementation financière, en retirant leurs capitaux propres de leurs filiales et en diminuant considérablement les prêts transfrontaliers. Les banques de la région où la BERD est présente ont ainsi perdu un financement externe essentiel, et le resserrement du crédit a freiné la production économique.

Les pays de l'Europe centrale et du Sud-Est sont étroitement intégrés à l'économie de la zone euro, alors que ceux de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale le sont avec l'économie de la Russie. L'économie de l'Ukraine semble avoir été touchée par la situation des deux zones, tandis que celle de la Pologne fait preuve d'une grande résilience à l'évolution du contexte extérieur. Pour 2012 et 2013, la BERD prévoit un ralentissement par rapport à la situation en 2011, avec de forts risques de détérioration. Les économies les plus intégrées à la zone euro subiront le ralentissement le plus marqué, avec la récession qui s'intensifie en Croatie, en Hongrie et en Slovaquie.

Des tendances internationales, comme la hausse des prix des produits de base, contribuent également à miner la croissance économique de la région. Par ailleurs, la Russie sera touchée par la baisse de la demande mondiale en produits de base et la fuite des capitaux des investisseurs; la croissance dans ce pays devrait donc ralentir en 2013.

Progrès de la transition dans les pays où la BERD effectue des opérations

La région de transition a connu une année 2012 difficile. Bien que les pays de la région où la BERD effectue des opérations demeurent engagés à favoriser les marchés et la concurrence, il n'y a pas eu d'efforts soutenus pour apporter des réformes qui aideraient ces pays à réaliser leur potentiel à long terme. Cela n'est pas une surprise, compte tenu du climat économique et du scepticisme croissant des populations à l'égard des réformes du marché découlant de la crise financière, comme l'a souligné le rapport de transition de 2011.

Contrairement à la situation des dernières années, on remarque que les réformes reculent dans un bon nombre de pays, car ceux-ci intensifient leur participation sur les marchés. C'est le cas notamment dans le secteur de l'énergie en Bulgarie et en Roumanie, deux pays membres de l'UE, et au Kazakhstan, de même que dans le secteur des ressources naturelles en Hongrie.

Par contre, des progrès notables ont été enregistrés dans d'autres secteurs. Ainsi, le secteur financier et surtout les marchés de capitaux locaux ont connu une belle progression dans les pays de transition. De même, certains secteurs liés aux transports se sont grandement améliorés. On trouvera dans le rapport complet sur la transition de 2012 une analyse de chacun des pays où la BERD effectue des opérations.

Région méditerranéenne du sud et de l'est

Le rapport sur la transition comprend pour la première fois un examen des pays de la RMSE en les évaluant à l'aide des mêmes critères utilisés pour les autres pays où la BERD est présente. Même si les pays de la RMSE ont une histoire semblable à celle des pays postcommunistes, ils présentent des différences marquées à certains égards, notamment un rythme de réforme plus graduel et un taux de chômage très élevé chez les jeunes. La BERD estime que l'ensemble des pays de la RMSE est « à mi-parcours de la transition » et que leur situation est comparable à celle des pays du Caucase, du Kazakhstan et de l'Ukraine. Les flux des échanges et des capitaux sont largement libéralisés et le secteur privé domine l'économie. Toutefois, il faut accélérer les réformes de la structure du marché et des institutions, les secteurs de l'électricité et de l'énergie étant les moins réformés. En outre, les subventions accordées pour les aliments et les combustibles exercent un effet de distorsion sur les marchés et alourdissent le fardeau financier des gouvernements des pays de la RMSE.

Intégration économique dans la région de la BERD

L'intégration économique dans la région et ses répercussions constituent le thème du rapport sur la transition de cette année. Le rapport débute avec un examen de l'incidence de la crise financière sur les finances transfrontalières. On constate en particulier que les retombées internationales de la crise de 2007-2008 sont à l'origine des demandes de réglementation et de surveillance accrues du secteur financier transfrontalier. Dans l'Union européenne, la solution envisagée comprend de nouvelles institutions de surveillance. Celles-ci sont en place depuis 2011, notamment l'Autorité bancaire européenne et le Conseil européen du risque systémique. À la fin de juin 2012, les gouvernements de la zone euro se sont en outre engagés à « créer un mécanisme de surveillance unique auquel participerait la Banque centrale européenne », ce qui pourrait permettre de recapitaliser directement les banques vulnérables de la zone euro, à l'aide des fonds du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Le rapport se penche sur les répercussions de ces changements pour les pays où la BERD est présente et conclut que ces réformes permettront de réaliser des progrès substantiels, mais qui sont insuffisants. Grâce à la surveillance unifiée des banques et aux cadres harmonisés de redressement, le MES deviendra un filet de sécurité pour l'ensemble de la zone euro, ce qui contribuera grandement à combler les lacunes de coordination dans cette zone de monnaie unique. Toutefois, le redressement des banques demeure une question à régler au niveau national, ce qui engendre les mêmes problèmes de coordination qu'auparavant. De plus, si les ressources utilisées pour un renflouement financier proviennent de l'ensemble de l'Europe, cela pourrait poser un risque moral.

Il faut également souligner que les membres en dehors de la zone euro n'auraient pas accès aux fonds du MES pour la recapitalisation de banques, même s'ils acceptent le mécanisme de surveillance, ce qui créé des règles de jeu non équitables. Afin de corriger ces faiblesses, la BERD propose d'autoriser la protection par le MES aux pays qui acceptent le mécanisme de surveillance et d'exiger de ceux qui reçoivent de l'aide du MES qu'ils partagent une part des pertes financières liées aux banques, jusqu'à une limite préétablie.

L'Espace économique commun de la Communauté économique eurasiatique constitue un deuxième exemple d'intégration économique. Cette union douanière instaurée en 2009 par la Biélorussie, le Kazakhstan et la Russie est la première tentative réussie d'union économique entre pays de l'ancienne Union soviétique. En janvier 2010, l'instance a imposé des droits tarifaires à l'importation de biens dans la région.

La possibilité de convergence au niveau institutionnel au sein de cette union douanière est cependant plus restreinte, en raison de la qualité similaire des institutions des pays membres et de l'absence d'un pays ayant des institutions suffisamment robustes pour devenir le modèle à suivre. Le défi est donc de miser sur une plus grande intégration dans des structures de gouvernance supranationales, afin de créer des institutions supranationales plus fortes que celles de chaque pays membre.

L'union douanière est cependant avantageuse à plusieurs égards, notamment l'intensification de la concurrence entre pays, en raison de la plus grande facilité pour les entreprises de choisir l'environnement le plus propice aux affaires. Cette concurrence accrue pourrait toutefois inciter les pays membres à améliorer leurs politiques macroéconomiques. L'union douanière a également exercé quelques effets positifs sur le commerce, surtout en Russie, mais leur ampleur est faible. Il semblerait également que l'union douanière agisse comme « levier pour les exportations », puisque des biens de valeur supérieure sont exportés dans l'union avant d'être expédiés ailleurs. Cela dit, il faudra une réduction des obstacles non tarifaires afin d'accroître cet effet.